

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 678667 NB Ltée	Numéro de permis 2015168	Date d'inspection Le 12 septembre 2022	
Nom de l'établissement École de la Petite Enfance		Numéro de téléphone (506) 395-4013	
Adresse 4138 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1B8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Ratio respecté lors de mon suivi d'inspection

- Discussion avec l'adjoite administrative, ajout dans le guide de parent pour l'exclusion des enfants qui sont atteints des symptômes pied-main-bouche. De plus, à propos des matelas qui débute à avoir des petits coins qui commencent à ouvrir.
- Discussion avec les éducatrices afin de comprendre l'observation avant de planifier des activités quotidiennes.

La garderie est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 septembre 2022

Date

original signé par
Martine Thibodeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 septembre 2022

Date